



Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 6 juillet 2026
N° 2026/082

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 29 juin 2026

Secrétaire de séance :
 Nicole DUCLOS

Date d'affichage : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de voix **POUR** :
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
35
9
44
44
-
-

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Callac, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Ducournau, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Saint-orens, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Berdoulet.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Barnadas, Lartigolle, Dufau Philippe, Sarran remplacé par Saint-Orens, Lajus, Lux ,Palangue-Maraleigne, Plouvier-kunz, Périssé, Lamarque.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Michel Chanut, de M. Barnadas à Mme Callac, de M. Philippe Dufau à M.Persoons, de M.Lajus à Mme Descoubet, de Mme Lux à Mme Valérie Dufau, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Plouvier-Kunz à M. Faure, de M.Périssé à M. Labenne, de M. Lamarque à M. Langlade.

Objet : Avenant au marché investissement voirie 2026
Entreprise COLAS - LOT 3 et LOT4

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) à bons de commande a été choisie pour l'attribution du programme investissement voirie 2026 et un avenant au marché est nécessaire.

Dans le cadre de ce marché investissement voirie 2026, l'entreprise COLAS SA (LOT 3 et 4) termine les travaux et il convient de faire la régulation de la plus-value en fin de marché.

Extrait du CCAP: Les prix seront révisés mensuellement par application au prix du marché d'un coefficient donné par la formule suivante : $C_n = 15\% + 85\% (TP\ 08_n / TP\ 08_0)$

- Valeur de indice
- TP08 0 : 129.2 Février 2026
 - TP08 N : 141.4 Avril 2026
 - CN : 1.08026

Formule indexation marché 2026			TP 08 (=0,15+0,85*(141,4/129,2))		
MONTANT BC	HT	TTC	Index INSEE	Total marché	Plus value
LOT3 BC	141 190,31	169 428,37	1,08026	183 027,23	13 598,86
LOT4 BC	146 330,06	175 596,07	1,08026	189 689,96	14 093,89
TOTAL	287 520,37 €	345 024,44 €	1,08026	372 717,19 €	27 692,75 €

Pour le LOT 3 : Avenant 1 est de 11 332,38 € soit un total de 13 598.86 € TTC.
pour le LOT 4 : Avenant 1 est de 11 744,90 € soit un total de 14 093.89 € TTC

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de valider les avenants pour le LOT 3 et le LOT 4

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 07 juillet 2026
et sa publication le 07 juillet 2026

Le Président,
Stéphane PERSONS

